

europan 9

1 • RÉGLEMENT

1.1 Conditions pour la candidature

1.1.1 Candidats

Europan 9 s'adresse à toute équipe de jeunes professionnels de la conception urbaine et architecturale (architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs) associés ou non à des jeunes professionnels d'autres disciplines.

Tous les candidats, quelle que soit leur profession, devront avoir moins de quarante ans à la date limite de rendu des projets (voir calendrier).

1.1.2 Constitutions d'équipes

Associés

A la date de clôture des inscriptions (voir calendrier), tous les associés doivent figurer dans la fiche de participation informatique de l'équipe. Ils sont de jeunes professionnels possédant un diplôme quelle qu'en soit la discipline.

Pour chaque associé, une copie de la carte d'identité nationale et du diplôme doivent être jointes au rendu.

Les associés sont considérés comme auteurs du projet et figurent comme tels dans toutes les publications et les expositions nationales et européennes.

Mandataire

Par simple facilité d'usage, le mandataire est l'interlocuteur unique des secrétariats nationaux et européen.

Il est désigné parmi les associés. Il doit figurer dans la fiche de participation informatique.

Il doit être architecte ou être une personne habilitée par la réglementation nationale du pays où se trouve le site à être responsable de la conception et de la réalisation d'un projet d'architecture ou urbain.

Une copie de la carte d'identité nationale et du diplôme ou de l'habilitation doivent être jointes au rendu.

Collaborateurs

Les équipes peuvent intégrer des aides, désignés sous le nom de collaborateurs, de même ou d'autres disciplines.

A la date de clôture des inscriptions (voir calendrier), ils doivent expressément figurer dans la fiche de participation informatique de l'équipe sous le titre de collaborateurs.

Les collaborateurs, quant à eux, peuvent être avec ou sans diplômes mais aucun ne sera considéré comme auteurs du projet.

europan 9

Une copie de la carte d'identité nationale de chaque collaborateur doit être jointe au rendu.

Modification des équipes

Une équipe inscrite peut ajouter ou retirer des associés et collaborateurs en modifiant sa fiche sur le site internet jusqu'à la date de clôture des inscriptions. (voir calendrier)

Incompatibilité de candidature

Aucune personne parmi les organisateurs du concours, les membres de la commission d'expertise, les observateurs ou les membres des jurys ne peut prétendre participer à l'un quelconque des concours.

Aucune personne :

- ayant à quelque niveau que ce soit un engagement ou une activité professionnelle en cours avec les responsables des sites proposés;
- travaillant pour une agence ou structure professionnelle de l'un des membres quelconques du jury;
- appartenant aux familles des organisateurs du concours, des membres de la commission d'expertise, des membres du jury, des personnes ayant à quelque niveau que ce soit un engagement ou une activité professionnelle en cours avec les responsables des sites proposés, ne peut prétendre participer au concours du pays dans lequel les personnalités précitées sont impliquées.

Le candidat ou l'équipe de candidats ne peut soumettre un projet ayant déjà été publié avant la date de clôture du concours.

De même, il(elle) ne peut rendre publics les dessins présentés au concours ou lever son anonymat en faisant usage de son projet pour une quelconque communication avant le jugement du jury comme avant l'annonce européenne des résultats, sous peine d'exclusion du concours.

1.2. Inscription

L'inscription s'établit au travers du site internet européen : www.europan-europe.com

Accès au site internet

Dès la date de lancement du concours (voir calendrier), chaque candidat ou équipe de candidat peut consulter librement le site Internet européen d'Europan.

Sur ce site, il(elle) trouve l'ensemble du règlement européen du concours Europen 9 ainsi que des fiches détaillées des europen nationaux, une présentation du thème et des sites proposés, classés par familles thématiques.

Les sites sont visibles sur le site internet sous formes de fiches

europan 9

synthétiques de présentation et d'un livre de synthèse téléchargeables et imprimables qui décrivent l'ensemble des propositions urbaines offertes aux candidats.

La langue de ces documents est l'anglais (et éventuellement celle du site).

Inscription du candidat ou de l'équipe de candidats

Chaque candidat ou équipe de candidats doit remplir une fiche pré établie sur le site internet, au seul nom du mandataire dans un premier temps. Pour ce faire, il(elle) doit effectuer un règlement de 100 € par télépaiement qui lui donne droit à un dossier de site complet

Pour les candidats possédant à la fois la nationalité et leur résidence dans l'un des pays de la liste suivante -Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République Tchèque, République Yougoslave, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine- le montant de l'inscription donnant droit à un dossier de site complet est fixée à 50 Euros

Lorsque le paiement est validé, le mandataire reçoit un ticket de paiement dans les 24 heures.

Le login et le mot de passe ne sera envoyé qu'à l'adresse électronique du mandataire. Ils permettent d'accéder à sa fiche d'équipe, au téléchargement du site qui a été sélectionné et à une zone personnelle. Ce ticket de paiement fait office de facture.

Fiche d'équipe

Elle comprend toutes les informations concernant l'équipe.

La fiche ne pourra plus être modifiée au delà de la date de clôture des inscriptions (voir calendrier).

Cette fiche - imprimée - devra être incluse -avec l'ensemble des photocopies des diplômes et des cartes d'identité nationales du mandataire et des associés ainsi que l'ensemble des photocopies des cartes d'identité nationales des collaborateurs- dans l'enveloppe scellée.

1.3. Eléments à disposition du candidat ou de l'équipe de candidats

1.3.1 Dossier complet de site

Le login et mot de passe permettent au candidat ou à l'équipe de candidats de consulter un dossier complet de site sur internet. Il comprend des documents écrits et détaillés sur la ville, le site, son contexte et les intentions des aménageurs, ainsi que des plans, des

europan 9

photos et tous documents graphiques nécessaires à la conception.
Ce dossier complet de site est téléchargeable dans un format léger et, document par document, dans le format pdf nécessaire au rendu.

La langue de ce document est l'anglais (et éventuellement celle du site).

Il est possible d'obtenir sur le site internet un ou plusieurs dossiers de sites supplémentaires autre que le premier choisi. Pour chaque dossier un règlement de 50 € est demandé.

1.3.2 Réponses aux questions

Sites

Sont organisées des rencontres, sur chaque site, entre les candidats ou équipes de candidats et les villes et/ou aménageurs afin que ces derniers expliquent en profondeur les problématiques du lieu et répondent à l'ensemble des questions.

Dans chaque pays sera établi un rapport trois semaines maximum après la dernière rencontre. Ce rapport sera consultable sur le site internet européen, en lien avec chaque fiche synthétique de présentation de site.

Un forum de questions pour chaque site sera ouvert sur le site internet européen pendant une période donnée (voir calendrier).

Les réponses seront groupées par sites sous la responsabilité du secrétariat national concerné et mises en ligne sur le site internet européen.

Experimentation optionnelle :

Dans les pays suivants (Belgique, Danemark, Italie, Norvège, Portugal, Suisse), les questions pourront être formulées de façon plus détaillée sous une forme écrite ou dessinée visibles en pdf. Les candidats qui le souhaitent pourront donc exprimer des réactions contradictoires argumentées par rapport aux sites et au programme qui les accompagnent. Dans chaque pays concerné, une commission ad hoc comprenant les représentants des sites et des membres du jury répondront aux questionnements sous forme d'une note globale. Ces questionnements comme la note globale seront en ligne sur le site internet du pays organisateur concerné (voir calendrier).

Règles

Un forum de questions sur internet, interactif pendant une période donnée (voir calendrier), est mis en place. Les réponses aux questions sur le règlement sont de la responsabilité du secrétariat européen.

europan 9

1.4. Prestations à remettre par les candidats

1.4. 1 Nombre de rendus aux concours

Chaque mandataire et/ou équipe peut rendre sur plusieurs sites à condition que ces sites appartiennent à des pays différents.

1.4.2 Anonymat

Code

Pour chaque projet rendu, le candidat ou l'équipe de candidats se choisit un code spécifique. Ce code est inscrit dans un cadre horizontal et placé en haut à gauche. Il est composé de 2 lettres de l'alphabet romain suivies de 3 chiffres.

Ce code doit obligatoirement figurer sur chacun des documents et emballages à remettre.

Tout code non conforme peut, si le jury le décide, entraîner l'élimination du concurrent en défaut.

Au cas où un candidat ou une équipe de candidats rend plusieurs propositions sur des sites différents dans des pays différents, il ou elle doit choisir un code différent pour chaque site.

Nom du site

Le nom du site doit figurer sur chaque document

Titre du projet

Le titre du projet doit figurer sur chaque document

1.4.3 Langue

Les propositions s'expriment dans la langue du site, ou en anglais.

1.4.4 Eléments à remettre par le candidat ou l'équipe de candidats

Les éléments du rendu sont :

Trois panneaux de format A1

Les panneaux, format 594 mm x 840 mm, sont constitués de documents graphiques montés sur des supports plans, rigides, légers et résistants. Ils sont présentés verticalement et seront numérotés de 1 à 3.

europan 9

Le contenu thématique des panneaux est le suivant :

- le panneau 1 est consacré à l'explication des idées urbaines développées dans le projet par rapport aux enjeux du site et aux orientations thématiques de la proposition.
- les panneaux 2 et 3 présentent le projet dans son ensemble avec une mise en valeur de l'architecture de la proposition, et plus particulièrement de la relation entre les nouvelles interventions et le contexte existant du site : à travers des représentations en trois dimensions du projet, à travers quelques éléments significatifs explicitant les options et les formes du projet en relation avec les modes de vie proposés.

Les échelles de tous les documents graphiques et de présentation doivent être précisées sur tous les documents rendus. Elles prendront obligatoirement la forme d'échelles graphiques.

L'utilisation des couleurs est laissée au libre choix des candidats. Il est de la responsabilité de chaque candidat ou équipe de candidats de s'assurer que la représentation graphique de son projet permet aisément sa reproduction dans des publications ainsi que la duplication des trois panneaux.

Le non-respect des prescriptions des panneaux peut le cas échéant, si le jury le décide, entraîner l'élimination du concurrent en défaut. En aucun cas, le jury ne peut examiner de documents surnuméraires ni de maquettes.

CDRom ou DVD

Le CDRom ou DVD comprend, sur support mac et PC :

- chaque panneau A1, en format A3 résolution 300dpi
- chaque panneau A1, en format web (1024 pixels) résolution 72dpi
- le cahier relié et tous éléments graphiques nécessaires à la compréhension du projet en format A3 résolution 300 dpi.

Chaque document doit être en deux versions, l'une pdf vectorisé et l'autre jpg.

Chaque document doit être nommé de façon descriptive.

Le CDRom ou DVD est à envoyer en deux exemplaires

Cahier relié

Le cahier relié est de format A3 (420 mm x 297 mm).

Il est à envoyer en deux exemplaires

Le cahier comprend sur 10 pages maximum :

europan 9

- une page maximum pour une fiche synthétique résumant la problématique et l'approche conceptuelle du projet à rédiger en anglais
- une page pour la reproduction en couleur en réduction du panneau 1,
- une page pour la reproduction en couleur en réduction du panneau 2,
- une page pour la reproduction en couleur en réduction du panneau 3.
- 3 pages maximum explicitant la problématique du projet par rapport au thème d'Europan 9,
- une page maximum sur le programme retenu et son rapport au cadre programmatique proposé sur le site,
- une page maximum pour les surfaces des éléments de la proposition, une description de la faisabilité du projet du point de vue économique, et le processus de réalisation du projet,
- une page maximum pour les partis techniques et constructifs, s'il y a lieu,
- des dessins explicatifs peuvent illustrer les textes ou être adjoints.

Enveloppe scellée

De format A4 (210 mm x 297 mm), cette enveloppe contient les documents destinés à la levée de l'anonymat et à la recevabilité des propositions.

Attention, toute enveloppe ne contenant pas l'ensemble des documents mentionnés des points 1 à 5 entraînera l'élimination de l'équipe.

Cette enveloppe contient :

- 1- La fiche du candidat ou de l'équipe de candidats figurant sur le site internet, à imprimer, et à remplir manuellement pour le code
- 2- Une déclaration d'auteur ainsi que l'acceptation des règles du concours, figurant sur le site internet, à imprimer et à signer
- 3- Pour le mandataire, la photocopie du diplôme et/ou de l'habilitation à être responsable de la conception et de la réalisation d'un projet d'architecture ou urbain selon la réglementation nationale du pays où se trouve le site
- 4- Pour chaque associé architecte ou d'autres disciplines, la photocopie du diplôme
- 5- Pour le mandataire, chaque associé et chaque collaborateur, la photocopie d'une pièce d'identité, de tous les candidats garantissant qu'ils ont, quelle que soit leur profession, moins de quarante ans.

L'enveloppe scellée ne contient aucun autre document que ceux mentionnés des points 1 à 5.

1.5. Condition du rendu

Lieu de dépôt

Le secrétariat national du rendu est celui du pays du site choisi par le candidat ou l'équipe de candidats.

europan 9

Mode de dépôt

Soit les documents sont directement déposés au siège du secrétariat national (voir liste).

Ce jusqu'à l'heure de fermeture dudit secrétariat le jour de la date limite du rendu (voir calendrier).

Soit les documents sont envoyés par services rapides ou postaux.

Quel que soit le moyen de transport choisi, une date d'expédition doit figurer. Cette date doit être au plus tard celle de la date limite du rendu (voir calendrier). Toute proposition expédiée ultérieurement est irrecevable.

Conditions expressément liées aux rendus envoyés par services rapides ou postaux

Les secrétariats nationaux ne prennent en charge aucun frais.

Dans le cas d'un transport national, tout envoi doit être effectué en port payé.

Dans le cas d'un transport international, le candidat ou équipe de candidats doit se renseigner auprès du service de transport choisi des conditions nécessaires à la prise en charge, par lui-même, de tous frais occasionnés par le passage des frontières : frais de douane, déclaration de valeur et assurance entraînant une surtaxe douanière, etc.

Pour tous les envois effectués avant ou à la date limite du rendu (voir calendrier) se rajoute une autre condition. A savoir une date limite de réception des documents (voir calendrier).

1.6 Résultats et prix

Résultats

L'ensemble des résultats de la session europan 9 sont simultanément disponibles sur le site internet européen www.europan-europe.com (voir calendrier).

Récompense aux lauréats

Les auteurs des propositions lauréates reçoivent une récompense fixée à l'équivalent de 12 000 € toutes taxes comprises dans la monnaie du pays qui les a désignés (valeur à la date du paiement des primes).

Les organisateurs s'engagent à respecter la décision des jurys nationaux et à payer les primes dans les 90 jours suivant la proclamation des résultats.

europan 9

Récompense aux mentionnés

Les auteurs des propositions mentionnées reçoivent une récompense fixée à l'équivalent de 6 000 € toutes taxes comprises dans la monnaie du pays qui les a désignés (valeur à la date du paiement des primes).

Les organisateurs s'engagent à respecter la décision des jurys nationaux et à payer les primes dans les 90 jours suivant la proclamation des résultats.

Cités

Les auteurs des propositions citées ne reçoivent pas de primes.

1.7. Dispositions d'ordre général

1.7.1 Assurances

En cas de dommage ou de perte, aucune indemnité n'est prise en charge par les organisateurs.

1.7.2 Propriétés

Tous les documents parvenus aux organisateurs deviennent leur propriété y compris les droits de reproduction.

La propriété intellectuelle des propositions reste entièrement acquise à leurs auteurs.

1.7.3 Droits d'exposition et de publication

Toutes les propositions envoyées sont consultables lors de la manifestation nationale des résultats du concours du pays dans lequel elles ont été jugées, soit sous forme d'un ou des panneaux du concours, soit sous une forme d'images informatiques.

Seules les propositions primées sont présentées lors de l'exposition internationale d'Europan 9.

Les organisateurs se réservent le droit de publier librement l'ensemble des propositions qui leur sont parvenues.

Chaque secrétariat national édite une publication de qualité présentant, au moins, les propositions primées et citées dans le pays.

Le secrétariat européen publie les propositions primées dans l'ensemble des concours de la session. Il n'a pas obligation de publier les propositions citées.

Les propositions sont exposées ou publiées sous le nom du ou de leurs auteurs : mandataire et associés confondus.

1.7.4 Litiges

europan 9

En cas de litiges, le Conseil de l'Association européenne d'Europan fonctionne comme institution d'arbitrage.

1.8 Calendrier du concours Europen 9

Lancement et inscription

Date d'ouverture du site internet européen avec thème, règles, fiches des structures nationales Europen, présentation synthétique des sites proposés à la session

Date d'ouverture des inscriptions sur le site internet européen avec téléchargement des dossiers complets de sites

Lundi 5 février 2007 midi

Date limite des inscriptions

Jeudi 31 mai 2007

Informations interactives sur les sites et les règles du concours

Visites des sites

Les dates des visites organisées avec les responsables locaux et nationaux sur chaque site figureront sur le site internet européen sur la page de chaque site

Un rapport national sur les sites est publié sur le site internet européen dans un délai de 3 semaines après la dernière visite

Questions sur les sites au travers du forum internet

Date limite de dépose des questions sur les sites

Vendredi 6 avril 2007

Date limite des réponses groupées sur les sites

Vendredi 20 avril 2007

Questions sur les règles au travers du forum internet

Date limite de dépose des questions sur le règlement

Vendredi 18 mai 2007

Date limite des réponses groupées sur le règlement

Vendredi 25 mai 2007

Rendu

Date limite de dépôts ou d'envoi des éléments de rendu des propositions :
Jeudi 28 juin 2007

Date limite de réception des propositions envoyées le 28 juin 2007 par services rapides ou postaux :

Lundi 23 juillet 2007

Sélection

Présélection des propositions par les jurys nationaux :

Septembre-octobre 2007

europan 9

Commission d'analyse comparative européenne des idées des projets présélectionnés, suivi du Forum des villes et des jurys sur la base de cette analyse, :

Novembre 2007

Sélection définitive des propositions par les jurys nationaux:

Décembre 2007 - janvier 2008

Résultats

Date de proclamation des résultats :

Vendredi 18 janvier 2008

Date de présentation internationale des résultats :

Mai/juin 2008

1.9 Liste des secrétariats europan 9

europan BELGIQUE/BELGIË/BELGIEN

143, rue de Campine, 4000 Liège

téléphone 32. 4. 226 69 40, télécopie 32. 4. 226 47 35

secretariat@europan.be, www.europan.be

français, anglais

9h30 -12h00, lundi, mercredi, vendredi

europan CESKA REPUBLIKA

Josefská 6, 110 00 Praha 1

téléphone 420. 257 532 287, télécopie 420. 257 532 285

europan.cz@volny.cz, www.europan-cz.cz

tchèque, anglais, français

9h -16h, du lundi au vendredi

europan DENMARK

DAC (Danish Architecture Centre), Strandgade 27B, 1401 Copenhagen K

téléphone 45. 3257 1930, télécopie 45. 3254 5010

europan@dac.dk, www.dac.dk/europan

danois, anglais

9h -17h, du lundi au vendredi

europan DEUTSCHLAND

Lützowstrasse 102-104, 10785 Berlin

téléphone 49. 30. 262 01 12, télécopie 49. 30. 261 56 84

mail@europan.de, www.europan.de

allemand, anglais

10h -17h, du lundi au vendredi

europan EESTI

Eesti Arhitektide Liit (Union des Architectes estoniens), Lai Tn. 31, 10133

europan 9

Tallinn

téléphone 37. 2. 611 7430, télécopie 37. 2. 611 7431

europan@europan.ee, www.europan.ee

estonien, anglais

10h - 16h, du lundi au vendredi

europan ESPAÑA

Paseo de la Castellana, 12., 28046 Madrid

téléphone 34. 91. 575 74 01, 34. 91. 435 22 00, télécopie 34. 91. 575 75 08

europan.esp@arquinox.es, www.europan-esp.es

espagnol, français, anglais

10h - 14h, du lundi au vendredi

europan EUROPE

Grande Arche de la défense, Pilier Sud, 92 055 Paris-la-Défense cedex

téléphone 33. 1. 40 81 24 47 , télécopie 33. 1. 40 81 94 75

contact@europan-europe.com, www.europan-europe.com

français, anglais

10h - 13h, du lundi au vendredi

europan FRANCE

Grande Arche de la défense, Paroi Sud, 92 055 Paris-la-Défense cedex

téléphone 33. 1. 40 81 24 54 , télécopie 33. 1. 40 81 94 75

europan.dguh@equipement.gouv.fr, www.europan-france.org

français, anglais

9h - 13h, lundi, mardi, jeudi, vendredi

europan HRVATSKA

c/o Ministry of environmental protection, physical planning and construction

Ulica Republike Austrije 20, 10000 Zagreb

téléphone 385. 1. 3782 129, télécopie 385.1. 3782 155

europan-hrvatska@zg.t-com.hr, www.europan.hr

croate, anglais

9h - 12h ; 13h - 16h, du lundi au vendredi

europan IRELAND

Royal Institute of Architects of Ireland (RAIA), 8 Merrion square, Dublin 2

téléphone 353. 1. 676 1703, télécopie 353. 1. 661 0948

info@riaie.ie

anglais

10h-13h, du lundi au jeudi

europan ITALIA

Via Lorenzo il Magnifico, 84, 00162 Roma

téléphone 39. 06. 97614804, télécopie 39. 06. 97614830

europan 9

info@europan-italia.com, www.europan-italia.org, www.europan-italia.com

italien, français, anglais

10h - 14h, du mardi au vendredi

europan LATVIJA

Architecture and design company, Terbatas street 34-1a, LV 1011 Rigas
téléphone 371. 29 48 07 02, 371. 728 27 22 , télécopie 371. 728 27 25
dace.kalvane@aplus.lv , Dace@ applus.lv

letton, anglais

10h - 17h, du lundi au vendredi

europan MAGYARORSZAG

(EEA) Erick van Egeraat associated architects

Dózsa György út 84c - 1068 Budapest

téléphone 36. 1. 321 683, télécopie 36. 1. 321 6832

zjhalmagyi@eea-architects.com, zskiss@eea-architects.com

hongrois, anglais

10h-13h, du lundi au jeudi

europan NEDERLAND

Museumpark 25, P.O. Box 2182, 3000 CD Rotterdam

téléphone 31. 10. 440 12 38, télécopie 31. 10. 436 00 90

office@europan.nl, www.europan.nl

néerlandais, anglais

9h - 17h, du lundi au vendredi

europan NORGE

NAL, Josefinesgate 34, 0351 Oslo

téléphone 47. 91 85 94 72, télécopie 47. 23 33 25 01

post@europan.no, www.europan.no

norvégien, français, anglais, espagnol

11h - 15h, du lundi au jeudi

europan ÖSTERREICH

Haus der Architektur, Engulgasse 3-5, 8010 Graz

téléphone 43. 1. 946 07 34, 43. 664. 350 89 32, télécopie 43. 1. 946 07
349

office@europan.at, www.europan.at

allemand, anglais

9h - 14h, lundi, mercredi, jeudi

europan POLSKA

Biuro Naczelnego Architekta, Pałac Kultury i Nauki,

Plac Defilad 1, 00-901 Warszawa

téléphone 48. 226567787, télécopie 48. 226566488

tzemla@wp.pl

europan 9

polonais, anglais
10h-13h, du lundi au jeudi

europan PORTUGAL

Travessa do Carvalho 23, 1200 – 097 Lisbonne
téléphone 351. 21. 324 11 30, télécopie 351. 21. 347 23 97
europan@europanportugal.pt, www.europanportugal.pt
portugais, anglais
10h-13h, 14h-18h, du lundi au vendredi

europan SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA/SVIZRA

p/a Luscher - Boulevard de Grancy 37 , 1006 Lausanne
téléphone 41. 21. 616 63 93 , télécopie 41. 21. 616 63 68
contact@europan.ch, www.europan.ch
français, allemand, italien, anglais
14h - 17h, lundi, jeudi

europan SLOVENIJA

Vegova 8, 1000 Ljubljana
téléphone 386. 1 242 06 70, télécopie 386. 1 242 06 80
info@europan.si, www.europan.si
10h-13h, du lundi au jeudi

europan SUOMI - FINLAND

SAFA , Runeberginkatu 5, 00100 Helsinki
téléphone 358. 500 461604, 358. 9. 584448, télécopie 358. 9. 58444222
europan@europan.fi, www.europan.fi
finlandais, suédois, anglais
9h - 16h, du lundi au vendredi

europan SVERIGE

c/o Sveriges Arkitekter, Box 9225, SE-10273 Stockholm
téléphone 46.8.50557700, télécopie 46.8.50557705
europan@arkitekt.se, www.arkitekt.se/europan/
suédois, anglais
9h -16h, du lundi au vendredi

europan UNITED KINGDOM

C.A.B.E (Commission for Architecture and the Built Environment), 1
Kemble street, London WC2B 4AN
téléphone 44 20 7070 6700, télécopie 44 20 7070 6777
europan@cabe.org.uk, www.europan.org.uk
anglais, français, espagnol
9h-17h30, du lundi au vendredi

2• ORGANISATION

2.1. Forum des sites

Avant le lancement du concours, un Forum réunissant les représentants des sites proposés à la session, les structures nationales d'europan et des experts, a lieu afin de susciter des échanges et de débattre des sites.

Son objectif est de finaliser les programmes du concours et de classer les sites par thématiques. Il s'agit d'impliquer les villes et les promoteurs, la maîtrise d'ouvrage, dans le processus européen d'europan et de donner une culture commune aux différents partenaires de la session.

2.2. Eléments mis à la disposition des candidats

2.2.1 Site internet européen : fiches synthétiques de présentation des sites

La langue de ce document est l'anglais (et éventuellement celle du site).

Regroupées par thèmes, ces fiches synthétiques de présentation comprennent pour chaque site :

- des documents iconographiques de qualité :
 - 1 plan de la ville ou de l'agglomération avec repérage de l'emplacement du site d'étude et échelle graphique
 - 1 photo aérienne du site d'étude dans son contexte avec repérage de l'emplacement du site d'étude et du site du projet
 - 1 photo aérienne oblique (semi-aérienne) du site d'étude
 - 1 photo aérienne oblique (semi-aérienne) du site du projet
 - 1 plan de l'aire avec repérage du site d'étude et échelle graphique
 - 1 plan de l'aire avec repérage du site du projet et échelle graphique
 - 3 à 6 photos terriennes au minimum, montrant les éléments caractéristiques du site (topographie, éléments naturels, architectures existantes),
- des informations écrites :
 - population de l'agglomération et de la ville, nom de la ville, nom du lieu, superficie du site d'étude et du site du projet
 - thème : questionnements d'europan 9 tels que les objectifs spécifiques du maître d'ouvrage, questions sur la multimodalité, questions

europan 9

sur la gestion spatiale des voitures, questions sur la durabilité, questions sur la mixité fonctionnelle, questions sur de nouveaux espaces publics.

- échelle territoriale = agglomération: rôle de la ville dans la politique territoriale nationale et régionale, politique de la ville,
- échelle urbaine = site d'étude: description, place particulière du site d'étude dans la politique de la ville, intentions programmatiques (réseau de transports, espaces publics et privés à construire et/ou réhabiliter, avec hypothèses de fonctions et/ou de surfaces)
- échelle de proximité = site du projet: description, rôle particulier du site du projet dans le site d'étude, éléments caractéristiques avec état du sol (topographie, parcellaire, voirie, végétation, etc.), état du bâti, liste des constructions et éléments naturels à conserver ou non, intentions programmatiques (espaces à construire et/ou réhabiliter, avec hypothèses de fonctions et de surfaces)

Ces fiches sont imprimables et servent de base à chaque candidat ou équipe de candidats pour choisir le(s) site(s) d'intervention.

2.2.2 Dossier complet de site

La langue du dossier de site est l'anglais (et éventuellement celle du site.)

Chaque dossier complet de site comprend tous les éléments nécessaires (en quantité, en analyse et en qualité) pour que le candidat ou l'équipe de candidats puisse concevoir son projet sur le site choisi :

Echelle territoriale - Agglomération -

- 1 photo aérienne de la ville
- 1 plan à l'échelle territoriale (géographie urbaine) ou urbaine (agglomération) avec une échelle graphique (entre le 1/50 000 et le 1/20 000) mettant en évidence les grands éléments (bâti, réseaux et végétal) structurant le territoire
- un texte d'analyse détaillé du contexte territorial et urbain, rôle de la ville dans les politiques nationale et régionale.

Echelle urbaine - Site d'étude

- 1 photo aérienne du site d'étude
- 1 photo semi-aérienne du site d'étude, au minimum
- 5 photos minimum terrestres montrant les éléments caractéristiques du site : topographie, éléments naturels, architecture existante
- plans du site d'étude (échelle entre 1/10 000 et 1/5 000)
- éléments caractéristiques (réseau, planifications existantes et à venir...)
- un texte de description détaillée du site d'étude

europan 9

- une analyse détaillée du contexte urbain du site d'étude : rôle de la zone d'étude dans la politique de la ville, avec un développement sur les buts de la planification pensée par la ville
- un cadre programmatique (réseaux de transports projetés, espaces publics et privés à construire et/ou réhabiliter, avec hypothèses de fonctions et/ou de surfaces, objectifs pour les espaces publics, objectifs pour les réseaux, et explications détaillées des choix des maîtres d'ouvrage pour chaque élément des programmes.)

Echelle de proximité - Site du projet

- 3 photos semi-aériennes du site du projet, au minimum
- 10 photos minimum terrestres montrant les éléments caractéristiques du site du projet : topographie, éléments naturels, architecture existante
- plan(s) du site du projet (échelle entre 1/5000 et 1/2000) montrant la position du site du projet dans le site d'étude
- plan(s) du site du projet (échelle entre 1/1000 et 1/500) montrant les parcelles, les constructions, les éléments naturels, ...
- plan de la topographie du site du projet (échelle entre 1/5000 et 1/2000), si nécessaire
- éléments caractéristiques (bâtiments existants à conserver ou non, éléments naturels à conserver ou non,...)
- un texte de description détaillée du site du projet avec le statut des terrains
- un texte de programmation détaillée sur les espaces à réaliser et/ou à réhabiliter, avec les fonctions et surfaces, les objectifs précis quant aux espaces publics, les objectifs précis quant aux réseaux, avec des explications détaillées des intentions de la maîtrise d'ouvrage sur les éléments des programmes à prendre en compte

Europan 9 - Questionnement programmatique

- relation du site avec le thème d'Europan
- questionnement sur la multimodalité,
- questionnement sur la gestion spatiale des voitures,
- questionnement sur la durabilité comme une gestion spatiale entre des espaces libres (naturels ?) et des morphologies urbaines,
- questionnement sur la mixité fonctionnelle,
- questionnement sur de nouveaux espaces publics.

Ces dossiers sont téléchargeables et servent de base à chaque candidat ou équipe de candidats pour le rendu.

2.3. Réception des rendus

Dans chaque secrétariat national, une personne, qui ne participe ni à

europan 9

l'expertise des projets ni au jury, est habilitée à recevoir les dépôts et les envois nominatifs par services rapides ou postaux.

2.4. Fonctionnement des jurys

2.4.1 Jugement

2.4.1.1 Commission technique

Dans chaque pays, une commission technique est mise en place, qui n'a pas de rôle de décision sur le jugement des projets. mais veille à la conformité du dossier.

Elle examine l'ensemble des propositions déposées dans son pays afin de préparer le travail du jury.

Les membres sont désignés par les structures nationales et la liste est communiquée à l'Association européenne d'Europan. La commission peut comprendre des représentants des villes et des experts nationaux.

2.4.1.2 Composition des jurys

Dans chaque pays, un jury est mis en place dont les membres sont désignés par la structure nationale et approuvés par le Conseil de l'Association européenne Europen.

Le jury examine tous les projets conformes aux règles du concours et est souverain dans son jugement. En cas de non-respect des prescriptions, il décide ou non de l'élimination des candidats. En aucun cas, il ne peut examiner de documents surnuméraires ni de maquettes.

Chaque jury est constitué de neuf membres indépendants des sites, soit :

- un représentant de l'administration ou d'une instance tutélaire,
- deux représentants de la commande parmi lesquels un représentant d'une ville non-participante au concours, choisi ou non par les représentants des sites participants au concours.
- quatre architectes,
- deux personnalités.

Sur ces neuf membres, trois au minimum doivent être étrangers dont au moins deux architectes. La structure nationale désigne au minimum deux suppléants dont au moins un architecte.

Un délégué désigné par le secrétariat européen et étranger au pays est présent dans chaque jury, avec un rôle d'expert-observateur. Il explicite au jury les thématiques du concours et veille à l'application des règles communes.

europan 9

Les membres du jury peuvent consulter les représentants des villes des sites, mais en aucun cas, ces derniers n'ont le droit de vote.

La composition du jury est rendue publique lors du lancement des concours et se trouvent pays par pays sur le site internet européen.

2.4.1.3 Méthode de travail des jurys

Le jury est souverain dans le respect du règlement d'Europan.

Le jury se réunit en deux sessions distinctes dans le temps. Lors de la première, il présélectionne au maximum vingt pour cent des projets rendus. Lors de la seconde, il examine l'ensemble des projets et choisit les lauréats, les mentionnés et les cités.

Au début de la première session, le jury désigne, parmi ses membres, un président à ses débats et adopte sa méthode de travail.

Le jugement est global et le choix des équipes primées ne dépend pas d'une répartition égale entre les sites.

A l'issue de la procédure, le jury désigne des propositions lauréates sans classement et des propositions mentionnées avec classement.

Si la qualité des projets le permet, le jury peut décider que seront remplacées les propositions primées qui seraient disqualifiées lors de la vérification de la validité de la participation au concours, par le secrétariat européen.

Dans ce cas, il désignera des propositions suppléantes avec un classement.

En cas de disqualification d'un lauréat, c'est le projet mentionné en tête qui le remplace. Le projet suppléant classé en tête prend alors le dernier rang des projets mentionnés. La même procédure est répétée si plusieurs projets lauréats sont disqualifiés.

En cas de disqualification d'un mentionné, le projet suppléant classé en tête prend alors le dernier rang des projets mentionnés. La même procédure est répétée si plusieurs projets mentionnés sont disqualifiés. Ce classement des projets mentionnés et des projets suppléants est purement technique et optionnel. A l'issue de la vérification, il n'est pas rendu public.

Chaque pays dispose dans son budget de l'équivalent d'une prime de Lauréat et d'une prime de Mentionné par site.

Le jury peut décider de ne pas donner l'ensemble des primes. Dans ce cas, les raisons en seront rendues publiques.

Le jury peut citer des propositions.

Les auteurs des propositions citées ne reçoivent pas de primes. Ces

europan 9

propositions sont publiées et exposées au niveau national mais non au niveau européen.

2.4.1.4 Critères d'évaluation

Le jury dispose, avant ses travaux, de recommandations promulguées par l'Association européenne.

D'abord, le jury doit examiner les projets ne respectant pas les prescriptions afin de décider de l'élimination ou non du concurrent en défaut. En aucun cas, le jury ne peut examiner des documents surnuméraires.

Lors de la première session du jugement, le jury évalue les propositions selon :

- leur contenu conceptuel,
- leur apport innovant par rapport à la problématique général d'Europan, l'urbanité européenne.

Lors de la seconde session du jugement, le jury examine les propositions selon:

- la relation entre leur concept et le site ;
- leur pertinence par rapport au questionnement du thème ;
- la pertinence de leur programme par rapport au cadre programmatique du site dans lequel elles s'inscrivent;
- leur capacité à s'inscrire dans un processus urbain complexe
- leurs qualités architecturales;
- l'aspect innovant des espaces publics proposés;
- la prise en compte du rapport entre l'habitat et les autres fonctions;
- leur validité socio-économique;
- leurs qualités techniques.

Le jury rédige et publie un rapport qui fait la synthèse des débats et énonce les critères du choix des propositions primées.

2.4.1.5 Levée de l'anonymat

Les experts et les jurys n'ont connaissance que de propositions anonymes. Après décision des résultats, le président du jury ouvre les enveloppes scellées et communique aux divers membres du jury les noms des équipes primées et des équipes suppléantes ainsi que les noms des équipes citées.

2.4.1.6 Proclamation des résultats

Chaque jury communique immédiatement sa décision à sa structure nationale, qui les communique à son tour au secrétariat européen. Après vérification par le secrétariat européen du suivi des règles de participation au concours et les éventuels reclassements nécessaires, les

europan 9

résultats des différents concours sont annoncés simultanément par les structures nationales et par l'Association européenne.

2.4.2 Analyse comparative européenne

2.4.2.1 Projets présélectionnés

À l'issue de la première session du jugement, les jurys font connaître à leur structure nationale les projets présélectionnés.

Le secrétariat national communique immédiatement au secrétariat européen le cahier relié des candidats présélectionnés.

Ces projets restent anonymes tout au long des procédures et ne sont identifiables que par leur code.

2.4.2.2 Commission d'analyse comparative européenne des idées

Les membres du comité scientifique européen se réunissent pour prendre connaissance des projets anonymes présélectionnés par les différents jurys nationaux.

Avec l'assistance d'un groupe d'experts, ils établissent une classification thématique des projets en prenant en compte la problématique des catégories de sites et des idées proposées. Ils utilisent pour cela une méthode comparative.

Leur rôle est de rendre explicite les "familles thématiques" dans lesquelles les projets présélectionnés s'inscrivent et de constituer un matériau de débat européen pour les représentants des sites et les membres des jurys ; ce afin de permettre à ces derniers un repérage parmi les idées intéressantes émergeant de l'ensemble de la session d'Europan.

En aucun cas, la commission d'analyse comparative européenne des idées ne procède à un jugement. Elle établit une classification des projets. Son rôle est purement thématique et comparatif.

2.4.2.3 Forum des villes et des jurys

Un Forum rassemblant les membres des jurys nationaux et les représentants des sites se réunit entre les deux sessions du jugement des jurys nationaux, afin de débattre des conclusions de la commission d'analyse comparative européenne des idées.

Son objectif est de donner une culture commune aux différents experts

europan 9

participant à l'évaluation de la session.

2.5. Communication du concours

2.5.1 Manifestations

2.5.1.1 Lancement du concours European

Le lancement des concours peut être l'occasion de conférences de presse dans chaque pays organisateur ou associé, et éventuellement de rencontres.

2.5.1.2 Évènements de clôture de la session

Manifestations nationales

Les résultats des concours peuvent être l'occasion d'expositions et de conférences de presse dans chaque pays organisateur ou associé. L'ensemble des projets envoyés dans un pays est au minimum consultable sous formes de panneaux ou de CDROM.

Simultanément, des rencontres sont organisées, à l'instigation des structures nationales, entre les équipes primées, des professionnels de la construction, des villes et des aménageurs, pour amorcer la phase de réalisation.

Exposition internationale et Forum européen des résultats

La clôture de la session d'Europan est l'occasion d'un événement réunissant une exposition internationale des résultats, un forum-débat autour des projets primés et de leur possibilité de réalisation.

L'exposition internationale comprend l'ensemble des projets primés et la présentation des sites. Une version itinérante de cette exposition est proposée aux pays participants.

Le Forum des résultats, conçu comme une rencontre professionnelle, ouvre le débat autour des résultats. A cette occasion, des ateliers sont organisés avec la participation des secrétariats nationaux d'Europan, des équipes primées, des représentants des sites et de professionnels de la construction ; des experts proposent des analyses thématiques comparatives des projets primés.

2.5.2. Sites Internet

europan 9

Europan Europe

Pour la session en cours et à l'échelle européenne, il présente la totalité des éléments du concours, les programmes des événements européens, et toutes informations nouvelles.

Le site est aussi consultable pour l'ensemble des thématiques et projets remarquables des sessions précédentes et pour l'ensemble des publications.

Europan nationaux

Pour la session en cours et connectés au site européen, les sites des structures nationales d'Europan présentent les résultats et les rapports de leur jury.

Les sites nationaux présentent aussi et selon les pays diverses activités complémentaires.

2.5.3. Catalogue européen des résultats

Le secrétariat européen coordonne la publication d'un catalogue européen des résultats qui présente l'ensemble des projets lauréats et mentionnés selon deux analyses, l'une thématique et l'autre critique.

Chaque équipe primée en reçoit un exemplaire.

Le livre est en vente dans les librairies spécialisées d'Europe, les secrétariats nationaux et le secrétariat européen.

2.6. Réalisations

2.6.1. Actions d'aides à la construction

L'Association européenne et les structures nationales s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour inciter les villes et/ou aménageurs ayant proposé des sites aux concours, ou les promoteurs qu'ils ont désignés, à confier des suites opérationnelles aux équipes primées. A la suite d'un débat critique et en concertation avec les partenaires des villes et de la maîtrise d'ouvrage (aménageurs et/ou opérateurs) des processus de réalisation seront initiés avec les équipes primées à partir des idées développées dans leur projet.

Ces suites opérationnelles comprennent un ensemble d'actions, développées comme étapes intermédiaires : ateliers, planifications urbaines, constructions. Et si nécessaire, elles peuvent voir le jour sur un site autre que celui du concours.

Les équipes primées doivent se conformer aux règles d'exercice de la

europan 9

profession en vigueur dans le pays qui les charge d'une réalisation. Une synthèse de la législation de chaque pays participant concernant les conditions d'exercice se trouvent pays par pays sur le site internet européen.

Après le concours et pour le contact avec les villes et/ou les aménageurs, les équipes primées doivent désigner un mandataire parmi leurs membres, qui sera architecte et interlocuteur unique.

2.6.2. Sites internet

Europan europe

Le secrétariat européen coordonne, en partenariat avec les structures nationales concernées et les équipes primées, des mises en ligne des réalisations terminées ou en cours.

Europan nationaux

Selon les pays, les structures nationales d'Europan présentent les réalisations à l'échelle nationale.

2.6.3. Livres et livrets de réalisations

Le secrétariat européen coordonne, en partenariat avec les structures nationales concernées et les équipes primées, les publications européennes des réalisations, qui présentent les projets lauréats et mentionnés des sessions précédentes, réalisés et en cours de réalisation.

Certains projets font l'objet de publications spécifiques sous forme de livrets.

2.6.4. Prix des réalisations

Régulièrement, à l'occasion d'un événement européen d'envergure, un prix honorifique est décerné aux dix meilleures réalisations des sessions précédentes, ce prix est attribué conjointement à la maîtrise d'ouvrage et aux architectes.

2.7. Se trouvent pays par pays sur le site internet européen, le détail des conditions nationales du concours (nombre de sites, nombre de primes, conditions du droit à construire, etc.).

3● ORGANISATEURS

3.1. Définition

Europan est une fédération européenne d'organisations nationales gérant des concours d'architecture suivis de réalisations ou d'études, lancés simultanément par plusieurs pays sur un thème et des objectifs communs. Le règlement est commun à tous les concours de la session d'Europan.

3.2 Objectifs

Dans la perspective d'une ouverture et d'une coopération au sein d'une Europe élargie, Europan vise à approfondir les connaissances et les réflexions dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, et à favoriser les échanges sur ce sujet entre les différents pays d'Europe.

Europan a pour but d'aider les jeunes professionnels de la conception architecturale et urbaine d'Europe à développer et à faire connaître leurs idées sur la scène européenne et internationale.

Europan a pour objectif d'aider les villes et les aménageurs ayant proposé des sites à trouver des réponses architecturales et urbaines novatrices.

Europan veut donc promouvoir dans les pays qui y participent la réalisation d'études urbaines et d'opérations expérimentales portant sur l'habitat et la mise en place de processus urbains innovants.

3.3. Organismes et associés d'Europan

3.3.1. Organismes

Structures nationales d'organisation

La responsabilité des concours est confiée dans chaque pays organisateur à une structure nationale composée de représentants des administrations ou des instances tutélaires, de représentants des villes, de maîtres d'ouvrage, d'architectes et d'institutions les représentants, de personnalités culturelles.

Cette structure nationale s'organise sous la forme juridique d'une association à but non lucratif.

Le rôle de la structure nationale est de piloter chacun des concours et de

europan 9

promouvoir les idées des architectes primés afin d'aider à leur réalisation. Chaque structure nationale est pourvue d'un secrétariat national.

Pays organisateurs

Chaque structure nationale d'un pays organisateur, signataire de la Charte, s'engage à organiser un concours d'architecture sur le même thème, suivant les mêmes règles et dans les mêmes délais que les autres pays membres.

Pays associés

Chaque structure nationale d'un pays associé, signataire de la Charte, s'engage à proposer un site au minimum. Elle établit un partenariat avec un pays organisateur pour le jugement et participe au concours sur le même thème, avec les mêmes règles et dans les mêmes délais que les pays organisateurs.

Les structures European de ces pays associés s'engagent, à élaborer le dossier de site et à assurer sa diffusion. Ils s'engagent à organiser en concertation avec les pays organisateurs le jugement des projets rendus.

Association European

Une Association européenne « European » fédère les différentes structures nationales.

Son Assemblée Générale est constituée de quatre représentants de chacune des structures nationales des pays organisateurs, de représentants des pays associés et de membres d'honneur. Son Conseil est constitué d'un représentant de chaque pays organisateur.

Un Comité scientifique composé d'experts européens est chargé de formuler des propositions sur les thèmes, de faire l'analyse comparative des sites et des résultats et de contribuer à une réflexion stratégique sur le développement urbain des villes européennes.

L'Association est dotée d'un secrétariat général qui organise le travail de l'Association et coordonne l'activité des secrétariats nationaux, du Conseil et de l'Assemblée générale. Le secrétariat général européen est chargé, en coordination avec les secrétariats nationaux, de la réalisation des manifestations européennes et des concours. Il veille à la régularité des procédures.

L'Association a pour présidente Mme Yvette Jaggi, présidente de ProHelvetia

3.3.2. Villes et aménageurs urbains, maîtres d'ouvrage

Le thème d'European implique un rapprochement et la mise en place d'une collaboration étroite avec les villes et les aménageurs urbains, les maîtres

europan 9

d'ouvrage, des pays organisateurs. Ces villes et ces aménageurs, ces maîtres d'ouvrage ont été sollicités par chaque structure nationale afin qu'ils proposent des sites urbains répondant aux nécessités des concours European.

Pour ces partenaires d'European, cette collaboration est l'occasion de profiter, à travers les projets qui sont primés et le débat qui en découle, d'une réflexion ouverte et essentielle pour un futur développement des sites proposés. Elle met à leur disposition des équipes primées, quelle que soit leur nationalité, pour accomplir, en tant que maîtres d'œuvre, les études et projets urbains et/ou architecturaux commandés par eux.

3.4. Se trouvent pays par pays sur le site internet européen, le détail des structures nationales ainsi que les noms de leurs personnalités.

3.5. European 9, Charte des 19 pays organisateurs et des 3 pays associés

Nous, représentants des structures nationales European de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Croatie, du Danemark, de l'Estonie, de l'Espagne, de la Lettonie, de la Finlande, de la France, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, signataires de la présente charte, nous engageons à participer à European 9.

Nous sommes convaincus que l'architecture et l'urbanisme jouent un rôle important dans l'évolution des espaces de la ville et des conditions de vie, et contribuent de façon essentielle à la vie culturelle de l'Europe.

Nous faisons nôtre l'objectif initial d'European de donner corps à l'idée d'une Europe de la jeune architecture, de l'urbanisme et de l'habitat, en organisant une fédération de pays européens autour de concours d'idées architecturales et d'échanges professionnels dans ce domaine.

C'est pourquoi :

Nous constituons, dans le domaine de l'architecture, de l'habitat et de l'urbanisme, des échanges scientifiques et culturels. Ces échanges doivent permettre de mieux partager ce qui est commun aux pays et aux villes d'Europe, de faire bénéficier des expériences de chacun tout en affirmant les spécificités nationales, régionales et locales;

europan 9

Nous offrons à de jeunes architectes européens la possibilité d'exprimer dans des projets des idées nouvelles qui contribuent au développement de l'architecture et de l'urbanisme, en aidant à réaliser des opérations qui mettent en œuvre ces idées;

Nous associons à notre démarche des villes européennes à la recherche de réponses urbaines innovantes aux évolutions des modes de vie;

Nous voulons élargir le champ des idées d'Europan au-delà des pays membres, encourager et inviter d'autres pays d'Europe qui n'ont pas encore la possibilité d'organiser un concours à participer à notre organisation en tant que pays associés.

Nous décidons de lancer une neuvième session d'Europan sur le thème générique :Urbanité européenne, Ville durable et nouveaux espaces publics.

Conformément à ces objectifs et pour en assurer la réalisation, nous prenons l'engagement :

- de garantir la qualité de notre organisation au niveau national et européen, des équipes et des moyens dans les secrétariats exécutifs, pour assurer la bonne marche des concours et des manifestations, conformément aux règles, décisions et actions de l'Assemblée générale et du Conseil;
- pour les pays organisateurs, de garantir les financements de l'organisation européenne en payant la cotisation suivant les échelonnements et les délais fixés, et en payant les intérêts dus en cas de retard de paiement;
- de garantir que les sites proposés aux concours (1 par pays associé et 2 ou plus par pays organisateur) soient conformes aux règles établies par l'Assemblée générale (conformité au thème, engagement des responsables, potentialités de réalisation, qualité de l'information et des documents fournis);
- de garantir la publicité du concours et la promotion des projets primés;
- de garantir l'éminente qualité des membres des jurys et les bonnes conditions de leur fonctionnement;
- de garantir que les documents du concours seront traduits dans les langues convenues;
- de garantir une aide et une médiation aux équipes primées, indépendamment de leur nationalité, pour les engager dans des processus de réalisations ou/et d'études issus des idées exprimées dans leurs projets.
- de garantir aux villes et promoteurs, aux maîtres d'ouvrages, que les idées, les études et les réalisations des projets primés respectent les demandes des sites de la session d'Europan 9.